

À l'attention des clients canadiens

Supplément carburant applicable aux chargements livrés (\$ Cdn)

Lire attentivement car la méthode de calcul a sensiblement changé.

- Le supplément carburant sera déclenché si le prix mensuel moyen du carburant dépasse 1,15 \$/litre.
- Le montant du supplément carburant sera établi sur une base mensuelle, en fonction de la moyenne de la période des quatre semaines précédentes.
- **Le supplément applicable est de 0,07 \$/t pour chaque cent au-dessus du seuil** (était \$0,15 auparavant).

Par exemple, en prenant le mois de février 2022 à titre indicatif, le prix moyen du carburant selon la Freight Carrier Association of Canada est de 1,386 \$/L pour le mois de février, ce qui signifie qu'un supplément carburant de 3,54 \$/t serait facturé sur tout le volume livré en mars.

$(1,386 - 1,150 \text{ (seuil)}) = \text{différence de } 0,236 \text{ \$}$

$23,6 \text{ cents} \times 0,07 \text{ \$/cent} = 1,65 \text{ \$}$

Supplément carburant actuel

Voici la surcharge actuelle et les valeurs hebdomadaires, selon la Freight Carrier Association of Canada, utilisées pour calculer la surcharge :

- Semaine du 2 décembre 1,440
- Semaine du 9 décembre 1,430
- Semaine du 16 décembre 1,430
- Semaine du 23 décembre 1,446
- **Moyenne des 4 dernières semaines 1,436**

Calcul de la surcharge carburant

$1,436 - 1,150 = \text{différence de } 0,229$

$22,9 \times 0,07 \text{ \$/cent} = \underline{\underline{\$2,00}}$

Historique

Janvier 2025	\$2,00/t	Juillet 2024	\$2,00/t
Decembre 2024	\$1,87/t	Juin 2024	\$2,14/t
Novembre 2024	\$1,60/t	Mai 2024	\$2,49/t
Octobre 2024	\$1,54/t	Avril 2024	\$2,37/t
Septembre 2024	\$1,89/t	Mars 2024	\$2,53/t
Août 2024	\$2,23/t	Février 2024	\$2,20/t